

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

BAREME COTISATIONS/AFFILIATIONS & LICENCES
COTISATIONS SAISON 2017 - 2018

COTISATIONS
2017/2018

AFFILIATIONS

AFFILIATION CR, CD, CLUB, CLUB UNIVERSITAIRE, MILITAIRE et F.C.S.A.D.	50
FORFAIT AFFILIATION ECOLE DE BOXE (1 Pdt, 1 TG, 1 SG; Prévôt ou BEES)	160
DROIT ET REDEVANCE FORFAITAIRE à valoir sur la 1ère réunion (remboursés sur la 1ère réunion)	160

BUREAU

MEMBRE DE COMITE D'ASSOCIATION : CR/CD/AS/EB/MILITAIRE/UNIVERSITAIRE/FCSAD	65
CADRE TECHNIQUE FEDERAL (Stagiaire- Prévôt, Aéro), CADRE TECHNIQUE B.E./BPJEPS ou DEJEPS n'ayant pas de boxeur Pro	165
CADRE TECHNIQUE BREVET D'ETAT/PREVOT D'ETAT/BPJEPS/PREVOT FEDERAL/DEJEPS ayant sous contrat des boxeurs professionnels	

OFFICIELS

MEMBRE COMITE DIRECTEUR FEDERAL Complément	65
DELEGUE DE REUNION, PRESENTATEUR, CHRONOMETREUR, MEDECIN	
JUGE ARBITRE AMATEUR (stagiaire, régional, inter régional, national, international AOB)	
OFFICIEL ET SUPERVISEUR PROFESSIONNEL INTERNATIONAL (TOUTES FEDERATIONS CONFONDUES)	320
JUGE DIRECTEUR D'ASSAUT : 0€ si l'intéressé possède une autre licence	25

LICENCES

LICENCE VOLONTAIRE (à partir de 16 ans - clubs et écoles de boxe)	12	
LICENCE DECOUVERTE - BOXE EDUCATIVE ASSAUT Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets valable la 1ère année pour les nouveaux licenciés - sans compétition, délivrance d'une carte	15	
LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAUT/BABY BOXE Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets (1ère demande et renouvellement)	25	à partir du 1/05
LICENCE HANDI-BOXE LICENCE AEROBOXE		
LICENCE BOXE ASSAUT Juniors/ Séniors/Vétérans, sans compétition	45	25
LICENCE BOXE LOISIR Hommes/Femmes		
LICENCE BOXE AMATEUR ... Hommes/Femmes...		

PROFESSIONNELS Année 2018 (du 1er Janvier au 31 Décembre)

LICENCE BOXEUR PROF. groupe A..	350
LICENCE BOXEUR PROF. groupe B.....	290
LICENCE BOXEUR PROF. groupe C.....	180
LICENCE BOXEUR PROF. groupe D.....	150
LICENCE BOXEUR PROF. Etranger (venant combattre en France) tarif à chaque combat et par boxeur (payable lors de la demande d'autorisation de réunion)	50
VALIDATION ANNUELLE DE CONTRAT UNIQUEMENT lors de la signature du 1er contrat Ou en cas de changement d'Entraîneur au cours de la saison sportive	80
ORGANISATEUR PROFESSIONNEL	4000
AGENT SPORTIF	1100

DIVERS

DROIT DE RECLAMATION	150
DUPLICATA DE LIVRET SPORTIF	20
DEMANDE DE RECONSTITUTION DE CARRIERE (anciens pros)	20
DEMANDE DE DUPLICATA ET AUTHENTIFICATION DIPLÔME PF et AEROBOXE	15
En cas de CUMUL de FONCTION, frais administratif à CHAQUE NOUVELLE LICENCE (*)	10

(*) Sauf en ce qui concerne : les organisateurs professionnels, les agents sportifs, les Cadres techniques avec pro, les pros, les Officiels internationaux, les BEA passant BA, les BL passant BA, les mutations (pratiquants ou autres) et les bénévoles

La règle du paiement de la licence la plus élevée est appliquée

PREVOT, BEES 1ère Licence paie
2ème Licence gratuite
à partir de la 3ème paie